



**Les professionnels du bâtiment de Vendée
relèvent le défi de la rénovation thermique :**

**ils sont soutenus par le Conseil Général de Vendée
et le Préfet dans cette dynamique !**

DOSSIER DE PRESSE

23 Septembre 2013

Contact Presse :

Cécile HENRIAT - Chargée de mission Développement Durable - CAPEB Vendée

Tél : 02 51 62 38 74 - Mail : cecile.henriat@capeb-vendee.fr



▪ La CAPEB

La Confédération des Artisans et Petites Entreprises du Bâtiment est une organisation professionnelle, ayant pour missions :

- **Représenter et défendre** les intérêts des petites entreprises du bâtiment,
- **Accompagner** le développement et promouvoir le savoir-faire des entreprises du secteur,
- **Assurer des services au quotidien** (juridique, technique, social) pour ses adhérents.

Présente au niveau national, régional et départemental, la CAPEB constitue un réseau fort, représentant **7500 adhérents au niveau de la région** Pays de la Loire et **2000 adhérents en Vendée**.

▪ La formation

Les formations aux économies d'énergies dans le bâtiment constituent **une priorité pour la CAPEB Vendée**. Cela se traduit par des envois réguliers d'informations techniques à l'ensemble des adhérents et des résultats concrets :

- 750 professionnels vendéens sont d'ores et déjà formés spécifiquement dans le domaine de la rénovation thermique (FEEBAT1), pour proposer une approche globale à leur client en matière d'économies d'énergies. Ces entreprises savent déterminer, au cas par cas, quels sont les leviers pour assurer à leurs clients les travaux les plus efficaces pour réaliser des économies d'énergies.

▪ La qualification

236 entreprises vendéennes sont titulaires de la qualification ECO artisan® en Vendée : leurs compétences en matière d'économies d'énergies sont vérifiées, identifiables et suivies par un organisme indépendant. La Vendée se place ainsi 1er département de France dans cette dynamique.

ECO artisan®, le premier réseau indépendant du secteur, **bénéficie de la reconnaissance "RECONNU GRENELLE ENVIRONNEMENT"**, de la part des pouvoirs publics : un gage de qualité supplémentaire pour les particuliers qui y ont recours. Cette reconnaissance par l'Etat est un premier pas vers le principe d'éco-conditionnalité au **1^{er} juillet 2014**.

▪ L'éco-conditionnalité : il ne reste que quelques mois pour s'y préparer

En effet, au 1er juillet 2014, les aides de l'état (crédit d'impôt, éco-prêt à taux zéro, ...) seront versées uniquement si l'entreprise effectuant les travaux est titulaire d'une qualification "Reconnu Grenelle Environnement".

Les artisans du bâtiment doivent être prêts pour cette échéance !



Pour en savoir plus :
www.eco-artisan.net

3000 ECO artisans en
France

▪ Pourquoi faire appel à un ECO artisan pour ses travaux de rénovation thermique ?

Ne choisissez plus votre artisan par hasard !

Outre le critère d'éco-conditionnalité des aides aux travaux de l'Etat, auquel ECO artisan répond, les engagements des ECO artisans sont des atouts pour les particuliers :

- les ECO artisans sont des spécialistes dans leur métier, avec un engagement de qualité de service ;
- ils sont formés pour avoir une approche globale des logements, proposer une évaluation thermique et orienter ainsi leurs clients vers les travaux les plus pertinents ;
- ce sont des professionnels de proximité, acteur du développement économique local.

▪ Le Conseil Général de Vendée soutient les ECO artisans

Le Conseil Général de la Vendée a pour priorité de baisser massivement la consommation énergétique dans les bâtiments. La réussite de ce projet dépend des acteurs au plus près du terrain.

C'est pourquoi le Conseil Général de Vendée accompagne les organisations professionnelles souhaitant engager, auprès de leurs adhérents, des actions concrètes de maîtrise de l'énergie et de l'eau.

La CAPEB Vendée et le Conseil Général de Vendée ont signé une convention commune dans le but de promouvoir la marque ECO artisan auprès des professionnels et du grand public. Le Département apporte une aide financière de 15 000€ à ce programme.

Cette convention 2011-2013 fixait comme objectif d'atteindre 200 ECO artisans à fin 2013. Ces objectifs sont largement atteints puisque la Vendée compte à ce jour exactement 236 ECO artisans, plaçant ainsi la Vendée Numéro 1 au niveau national dans ce domaine.

Le développement de la marque ECO artisan démontre cette prise de conscience des professionnels vendéens du bâtiment, qui ne veulent pas être de simples spectateurs mais des acteurs d'une transition énergétique du concret.

La présence du Conseil Général de la Vendée aux côtés des ECO artisans est un signe fort de soutien et d'encouragement pour tous les professionnels œuvrant au quotidien pour des travaux de qualité en matière d'économie d'énergie.

Au terme de l'actuelle convention, le Département de la Vendée poursuivra son engagement auprès des professionnels vendéens.

La riche collaboration avec les organisations professionnelles du bâtiment viendront aussi alimenter les grands plans du département actuellement à l'étude: le plan départemental énergie, le plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus du BTP et le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux.



▪ **Aides aux travaux d'économies d'énergie : Le programme Habiter Mieux s'adresse depuis le 1^{er} juin 2013 à environ un tiers des ménages vendéens et la moitié des logements**



Au 1^{er} juin 2013, les critères d'éligibilité du Programme HABITER Mieux ont évolué :

- Pour les **propriétaires occupants** :

=> des plafonds de ressources revalorisés de plus de 30 % pour réhabiliter 500 000 logements par an d'ici 2017 et de diminuer de 38 % les consommations d'énergie en 2020

=> des aides directes fortement rehaussées (jusqu'à 4000€) pour inciter les bénéficiaires à engager des travaux permettant de dépasser le gain minimum de 25 % d'économie d'énergie

- Le dispositif peut désormais bénéficier aux **propriétaires bailleurs** entrant dans un conventionnement ANAH, pour inciter les bénéficiaires à engager des travaux permettant de dépasser le gain minimum de 35 % d'économie d'énergie

▪ **Les enjeux de la rénovation thermique pour l'Artisanat du Bâtiment en Vendée**

- les artisans du bâtiment réalisent 70 % des travaux de rénovation
- 73 % de propriétaires occupants
- 150 000 ménages occupent un logement de plus de 15 ans (75 % du parc)

▪ **Impact envisagé du Programme "Habiter mieux" en Vendée :**

- 600 dossiers seraient retenus (soit deux fois plus que pour ce même programme en 2011-2012)

- ce qui représenterait 15 millions d'euros de travaux, avec une aide moyenne de 14 000 euros par logement (soit trois fois plus que ce qui avait été investi en 2011-2012)